

LA LETTRE DU



du Marais Breton
et du bassin versant
de la Baie de Bourgneuf

Bulletin d'information de la CLÉ

ÉDITO

Une nouvelle gouvernance

Après une période de bilans, une nouvelle dynamique est lancée pour le SAGE. L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB), structure porteuse pour la mise en œuvre de cet outil de gestion de l'eau, a sollicité la Région afin qu'un second Contrat Régional de Bassin Versant succède au premier et permette le financement de nouvelles actions. Ce second contrat est plus important en termes d'opérations et de maîtres d'ouvrages. Familiarisés avec cet outil financier, ces derniers ont été plus nombreux à solliciter l'ADBVB.

La Région subventionne ainsi des opérations cohérentes avec les objectifs du SAGE. Les membres de la CLÉ ont choisi d'organiser sa gestion selon une logique thématique : qualité des eaux, gestion quantitative et milieux aquatiques. L'approche "au fil de l'eau", amont-aval, est désormais privilégiée à une logique géographique. L'enjeu est de rendre plus compréhensible le nouveau SAGE.

Un dialogue partagé entre technique et connaissance du terrain

Les élus de la CLÉ souhaitent s'arracher à une lecture strictement technique pour favoriser la gestion collective axée sur le dialogue, la participation active du plus grand nombre, la valorisation de la connaissance et de l'expertise citoyenne des acteurs du territoire, élus, associations et usagers de l'eau. Chaque vision doit contribuer à alimenter le débat, faire converger les points de vue pour voir émerger des actions réalistes en fonction des moyens dont nous disposons pour répondre aux objectifs affichés.

Ainsi une nouvelle gouvernance prend forme depuis plusieurs mois à travers le travail régulier et collectif de tous les acteurs concernés. A l'image de la conduite de projet menée pour réaliser les inventaires des zones humides. Cette opération connaît un franc succès. Chaque maire des communes engagées avec ses partenaires locaux s'est approprié la procédure d'inventaire. Ensemble, ils ont apporté leur connaissance du territoire et nourri le débat au même titre que les services de l'Etat. D'un sentiment de crainte, parfois de rejet, est née une véritable satisfaction liée à la compréhension, à la montée en compétences et à la reconnaissance de tous.

Robert GUÉRINEAU,
Président de la Commission Locale de l'Eau

SOMMAIRE

DOSSIER - P 2-3

Nouveau Contrat Régional de Bassin Versant FORTE MOBILISATION

Le point sur... - P 4
En bref - P 4

LES PARTENAIRES DU SAGE

Les communes et communautés de communes du bassin versant et



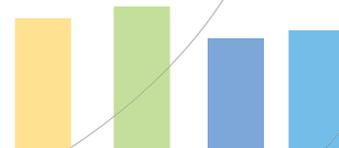
Région
PAYS DE LA LOIRE



VENDÉE
COMUNE



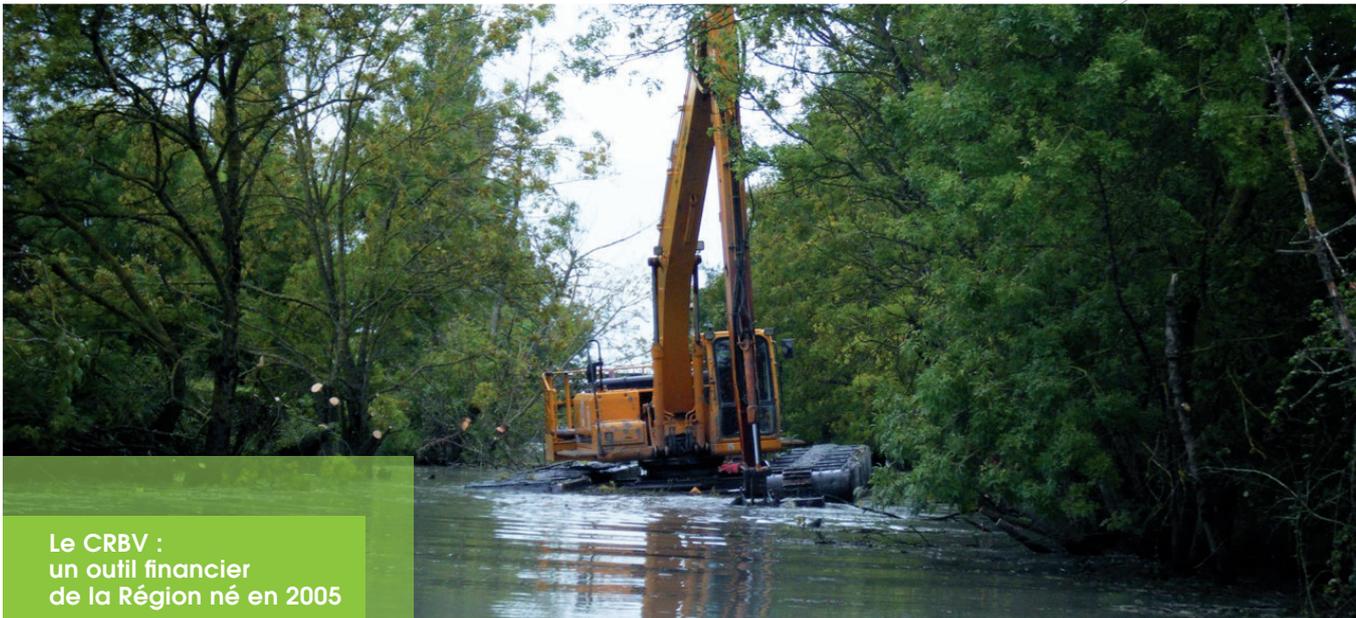
LOIRE
ATLANTIQUE
Département atlantique
Conseil général



■ DOSSIER

Nouveau Contrat Régional de Bassin Versant

Forte mobilisation d



**Le CRBV :
un outil financier
de la Région né en 2005**

En matière de gestion globale de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la Région encourage la mise en œuvre de programmes d'actions par bassin versant. Le contrat vise à inciter et accélérer la mise en œuvre du SAGE en apportant une aide financière aux maîtres d'ouvrage. Le taux d'intervention est compris entre 0 et 80 % selon les actions.

dates clés

2004

Arrêté d'approbation du SAGE

2008

Signature et engagement du Contrat Régional de Bassin Versant 2007-2009 et du Contrat territorial 2008-2012 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

2010

Lancement de la révision du SAGE Bilan du CRBV 2007-2009

2011

Octobre : engagement du CRBV 2011-2013

2012

3 janvier : signature officielle du CRBV 2011-2013

Une nouvelle date marque l'histoire du SAGE. La Commission Locale de l'Eau, l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf et la Région Pays de la Loire sont engagées depuis octobre dans la réalisation d'un nouveau Contrat Régional de Bassin Versant.

Cet outil, associé au Contrat territorial de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, a pour but de faciliter la mise en œuvre du SAGE en aidant les maîtres d'ouvrage à préserver la ressource en eau. Le premier contrat (2007-2009) a donné lieu au soutien financier de 15 opérations, pour un montant d'un million d'euros.

Pour 2011-2013, la Région a accordé un montant quasiment équivalent de subvention. **"Les enjeux restent les mêmes : restauration des milieux, gestion quantitative et amélioration de la qualité de l'eau. Les élus régionaux ont souhaité une répartition plus équilibrée entre ces 3 thèmes et l'engagement d'actions nouvelles pour atteindre un bon état écologique du bassin versant. Ils ont insisté sur le suivi et l'évaluation de l'efficacité des actions engagées"**, précise le Président de l'association, Noël Faucher. D'où l'intérêt des 8 stations de suivi installées dans le cadre du premier contrat et le maintien de l'observatoire dans ses missions de suivi de la qualité de l'eau.

Outre l'augmentation du nombre d'opé-

érations (22), il faut souligner la forte mobilisation des acteurs du territoire : 40 maîtres d'ouvrage sont désormais impliqués. **"L'association qui assure le suivi de ce contrat auprès de la Région, est à leur disposition pour la gestion administrative des dossiers. Elle veillera aussi à la bonne exécution des actions"**, souligne le Président.

Parmi les opérations phares : les inventaires de zones humides (cf. carte p.4). Pratiquement toutes les communes du bassin ont lancé la démarche par dérogation.

Enfin pour favoriser la connaissance et l'appropriation, de nouvelles opérations de communication sont programmées, notamment la réalisation d'un ouvrage sur la biodiversité dans le marais et des animations pour sensibiliser le grand public et les scolaires sur les économies d'eau et la préservation de la ressource. Des journées d'échanges comme celle organisée au printemps sur les techniques alternatives de désherbage seront organisées dans le courant de l'année 2012. ■

es acteurs...

Enjeux

Objectifs recherchés

Opérations 2007-2009

Suite et nouvelles opérations 2011-2013

Gestion quantitative des eaux

Ralentir les eaux de ruissellement provenant du bassin versant amont des étiers de Sallertaine et de la Taillée

- Définition d'un schéma bocager sur 6.000 ha (La Garnache)
- Création de deux bassins de rétention (Challans)

- Rehaussement du bassin d'écroulement des crues de la Boivrie
- Suivi des bassins de rétention existants : débit, qualité des eaux et intérêt environnemental
- Etude d'occupation des sols et du maillage bocager (haies) en amont de 2 bassins de rétention

Coût Opération : 350.180€
Part Région : 244.066€

Gestion qualitative des eaux

Améliorer la qualité des eaux superficielles

- Réalisation de 4 plans de désherbage communaux (Arthon en Retz, Challans, Chauv et Pornic)

- Etude de plans de désherbage pour 16 communes
- Acquisition de matériel de désherbage alternatif pour 4 communes
- Etude de faisabilité pour la création d'une roselière

Coût Opération : 336.000€
Part Région : 165.400€

MARAIS DE HAUTE-PERCHE

- Reconnexion de 6 réseaux secondaires avec le réseau principal

- Suivi fourrager et piscicole

Coût Opération : 37.500€
Part Région : 30.000€

MARAIS BRETON NORD

- Réalisation d'une étude préalable à un Contrat de Restauration et Entretien des Zones Humides (CREZH) sur 15.000 ha

- Curage des étiers (25 km)
- Restauration des canaux (10 km)
- Suivi des actions engagées

Coût Opération : 258.797€
Part Région : 67.695€

Améliorer les fonctions hydraulique et biologique des marais

MARAIS BRETON SUD

- Curage de 35 km des étiers de Sallertaine, Petite et Grande Taillée
- Réhabilitation de 6 ouvrages hydrauliques sur les étiers de Sallertaine et de la Taillée

- Curage des étiers (90 km)
- Suivi des actions engagées

Coût Opération : 539.823€
Part Région : 107.965€

Restauration des milieux aquatiques

Restaurer les cours d'eau bocagers

- Sur les ruisseaux du Taizan, de Pont Habert... :
 - mise en place d'abreuvoirs,
 - élagage/recépage/enlèvement d'embâcles

- Etude de renaturation
- Travaux de gestion raisonnée de la ripisylve (10 km)

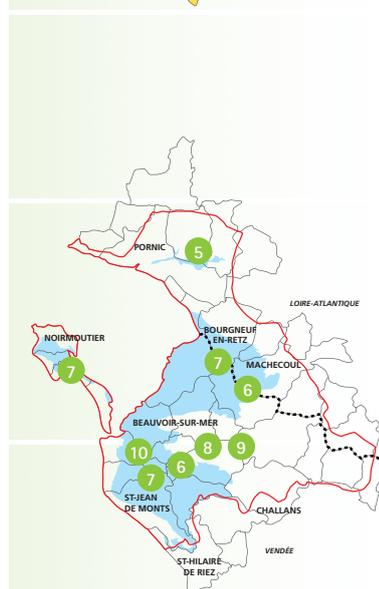
Coût Opération 85.620€
Part Région : 17.124€

Limitier l'érosion des berges

- Expérimentation de techniques de restauration de berges dans les marais

- Suivi de l'expérimentation

Coût Opération : 36.000€
Part Région : 14.400€



Inventaires des zones humides sur l'ensemble du bassin versant (voir carte p.4) Coût Opération : 322.287€ - Part Région : 83.956€

● Marais

○ Limite du bassin versant
Périmètre du Sage

■ Limite départementale

■ Le point sur...

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Parmi les 39 communes du bassin versant de la baie de Bourgneuf presque toutes répondront bientôt aux exigences du SDAGE. Ce dernier impose la réalisation d'un inventaire des zones humides avant le 31 décembre 2012.

A ce jour, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé les inventaires de zones humides de 6 communes. Pour une grande majorité, la prospection sur le terrain est achevée.

Depuis 2010, l'association (ADBVBB) propose aux communes de réaliser leur inventaire. Pour tenir le délai imparti face aux nombreuses sollicitations (26 communes sur 39 concernées), elle emploie 2 chargées de mission. La phase de terrain prend beaucoup de temps et requiert de la pédagogie auprès des acteurs des territoires concernés.

L'étape suivante de hiérarchisation est aussi très importante et fait l'objet de nombreuses discussions. En 2010, la CLE a validé la méthode d'inventaire et choisi de hiérarchiser les zones humides en quatre classes. Chaque zone humide identifiée est caractérisée par un degré de fonctionnalité (hydraulique, épuratoire et biologique) : plus celle-ci est importante, plus son classement est élevé et plus sa préservation est prioritaire.

Conformément au SDAGE, si un projet d'urbanisation conduit à la destruction d'une zone humide, le porteur de projet doit prévoir la récréation ou la restauration d'une zone humide de fonctionnalité équivalente. Grâce au classement, les communes disposent d'une bonne connaissance de leur territoire qui leur permet d'adapter au mieux leurs projets.

Chauvé possède son inventaire

Le Maire, Pierre-Marie Mercière témoigne

"D'après la cartographie, sur 4092 hectares (ha) de territoire communal, 852,77 ha étaient potentiellement identifiées zones humides en dehors du marais. Moins de la moitié de ce potentiel a finalement été retenu : 168 ha hors marais, auxquels s'ajoutent 170 ha de marais, soit 338 ha de zones humides au total. Dès le départ, les agriculteurs comme les élus ont exprimé leurs préoccupations par rapport aux conséquences du zonage. Mais Fanny Rolland, la chargée de mission a fait dès l'amont de l'étude un travail pédagogique de qualité en organisant des réunions spécifiques pour certains acteurs, des permanences publiques et une visite sur le terrain qui ont permis de lever beaucoup d'inquiétudes. La caractérisation, phase d'ajustement entre l'identification objective des zones humides et l'évaluation de leur fonctionnalité, s'est déroulée sans problème. Tout le comité de pilotage composé notamment d'élus du conseil municipal, d'agriculteurs, d'une association environnementaliste Hironde, a compris l'importance de cet inventaire. A l'heure où nous réalisons notre PLU, ce travail va nous être fort utile. Nous nous appuyons sur cet inventaire pour créer les trames verte et bleue, engagement du Grenelle de l'environnement auquel les collectivités et les acteurs locaux doivent s'associer. ■"

SAGE : UN BUREAU D'ÉTUDES POUR ACCOMPAGNER LA RÉVISION

Après la validation du diagnostic du bassin versant en avril dernier, un bureau d'études vient d'être désigné pour accompagner la CLE dans la révision et apporter une assistance dans l'animation de groupes de travail et la rédaction des documents du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et règlement).

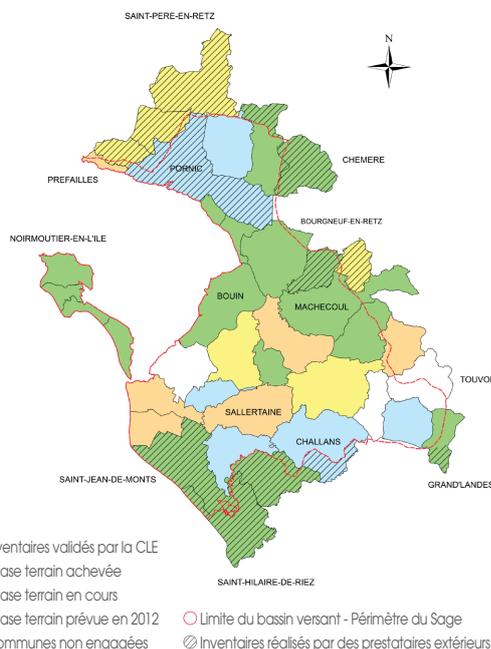


UNE NOUVELLE ÉQUIPE À L'ADBVBB

De gauche à droite : Sébastien Joussemet, animateur de l'Observatoire de l'Eau et contrats, Sophie Rocq, animatrice du SAGE (devant), Mickaëlle Rousseleau, directrice de l'association (au fond), Fanny Rolland et Julia Combrun, chargées de mission zones humides, Marie-Cécile Pouvreau, secrétaire comptable (au fond), Julie Aycaguer, animatrice Natura 2000.

Méthode d'inventaire

- 1 Préalocalisation.** Les secteurs où la probabilité de trouver des zones humides est forte, sont identifiés à partir d'un logiciel topographie et de photos aériennes (végétation).
- 2 Phase de terrain.** Les zones "prélocalisées" sont prospectées afin de vérifier si elles répondent aux critères botaniques et pédologiques de l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié au 1^{er} octobre 2009).
- 3 Caractérisation et hiérarchisation.** En concertation avec les acteurs locaux, les zones humides sont hiérarchisées en 4 classes selon leur fonctionnalité et leur intérêt biologique.



COMITÉ DE RÉDACTION

Robert Guérineau
 Mickaëlle Rousseleau
 Sophie Rocq
 Marie-Cécile Pouvreau

CONCEPTION - RÉDACTION

Gwénaëlle Brument

GRAPHISME

Florence Le Rolland - REGARD sur

JOURNAL IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
 PAPIER CERTIFIÉ FSC

Avec le soutien financier de



Région
PAYS DE LA LOIRE

POUR NOUS CONTACTER

Animatrice du Sage :
 Sophie Rocq
 Animateur de l'Observatoire de
 l'Eau et contrats :
 Sébastien Joussemet
 Tél. 02 51 39 55 62

contact@baie-bourgneuf.com

www.marais-breton-baie-bourgneuf.com